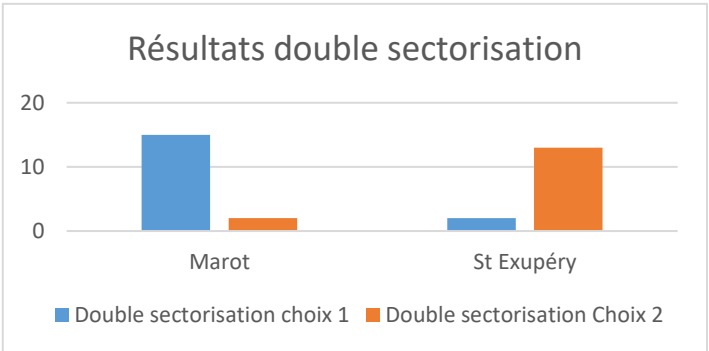
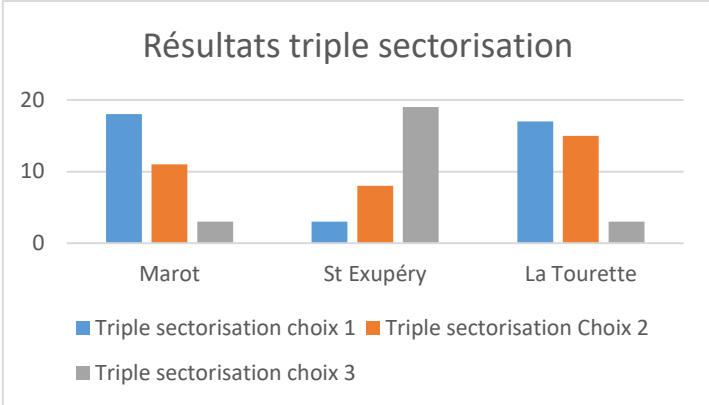


COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 23 mars 2023 de 18h00 à 20H00

Lieu : Gymnase de l'école Maternelle

Présent.e.s : Les directeurs, l'adjointe à l'éducation du 4ème arrondissement de Lyon : Mme Arnod, une ATSEM, l'équipe enseignante, les parents élus, Mme Duport (DDEN)

Excusé.e.s : Madame Goulefer – Inspectrice de l'Education nationale ; les enseignantes : Mmes Gardiennet et Olagnon et les enseignants qui participaient au mouvement de grève.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS DONNEES – DÉCISIONS PRISES
<p>Approbation du compte rendu du 1er conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023</p>	<p>Le compte rendu du conseil d'école n°1 de l'année scolaire 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>Point sur l'encadrement des temps de Restauration Scolaire et Périscolaire</p>	<p>Ce point fait suite à la situation évoquée lors du précédent conseil d'école.</p> <p>A l'école maternelle et à l'école élémentaire, la situation est stabilisée puisque les effectifs des animateurs sont revenus à la normale. Le taux d'encadrement est de nouveau conforme.</p> <p>Les directrices du périscolaire proposent aux parents élus, la mise en place d'une réunion « Conseil de Vie Périscolaire », si besoin, afin d'évoquer les différents temps du périscolaire.</p>
<p>Affectation dans les collèges</p>	<p>Résultats des demandes ou des choix des familles pour la double et la triple sectorisation pour l'entrée en 6^{ème}.</p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div> <p>Les parents élus ont obtenu un rendez-vous avec la Métropole de Lyon pour évoquer le sujet de la multi-sectorisation qui concerne une majorité d'élèves de l'école Joseph Cornier. La Métropole ne gère que les infrastructures et la carte scolaire. La modification de la carte scolaire prendrait 2 ans. D'après la Métropole, il existe la possibilité d'ouvrir une 7ème classe au collège La Tourette dès aujourd'hui. D'après l'évolution démographique, il y aura de la place au collège la Tourette d'ici 2 ans. La Métropole conseille aux parents élus de s'adresser à nouveau à l'inspection académique.</p> <p><u>Remarques des membres du Conseil d'école :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La proximité géographique et la topologie ne sont pas prises en compte. - La tri-sectorisation affecte les élèves et les familles qui demandent en vœu 1, le collège La Tourette : les résultats des affectations ne sont pas connus avant la mi- juin.

	<p>- La liaison école/collèges est compliquée à mettre en place.</p> <p>- La tri-sectorisation empêche des familles d'exercer leur droit à une demande de dérogation pour l'un des collèges du secteur.</p> <p>- L'environnement spatial du collège La Tourette pourrait être un frein à l'ouverture d'une nouvelle classe de 6^{ème}.</p>
Evaluation externe des écoles maternelle et élémentaire	<p>Notre groupe scolaire est concerné cette année par l'Evaluation externe des Etablissements scolaires. Tous les établissements du 1^{er} et du 2nd degré seront concernés dans les 5 ans.</p> <p>Cette évaluation n'est pas un audit ni une inspection. Le but est de permettre un pas de côté pour pointer les réussites et faire des propositions d'amélioration dans tous les aspects de l'école.</p> <p>3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rédaction d'une auto-évaluation -visite de 4 évaluateurs externes -présentation du rapport des évaluateurs en conseil d'école n°3. <p>L'auto-évaluation a été menée fin 2022 auprès des enseignants, des ATSEM, des AESH, des responsables périscolaires et de la ville de Lyon, des parents et des élèves de CE2, CM1 & CM2.</p> <p>Les parents ont ainsi pu répondre à un questionnaire en ligne sur 5 aspects de l'école. Ils ont pu également donner 3 mots pour définir nos écoles. Les résultats montrent une satisfaction importante dans les aspects de la communication, des projets, du suivi des élèves, du climat général et de la sécurité. Le domaine qui montrent le moins de satisfaction concerne le restaurant scolaire (33% de « Plutôt satisfaisant » en élémentaire, 65% en maternelle). Les résultats sont en annexes 1 et 2.</p>
Axe du projet d'école : règles de vie élémentaire	<p>Les règles de vie à l'école élémentaire (Annexe 4) seront distribuées à tous les élèves et il sera présent dans le cahier de liaison. Il a été élaboré par l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire avec une recherche de cohérence. Les règles s'adressent directement aux élèves et concernent également les parents : les parents et les élèves sont invités à prendre connaissance du document et le signer. A l'attention des élèves, des pictogrammes, au sein de l'école, accompagnent ces règles de vie.</p> <p><u>Focus sur quelques points :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Tu dois participer à toutes les activités scolaires obligatoires proposées, sauf en cas de problème médical justifié par un mot de tes parents. Pour être dispensé de piscine, un certificat médical est nécessaire. » - « Ta tenue doit être correcte (par exemple, les claquettes ne sont pas adaptées pour se déplacer et le maquillage n'a pas sa place à l'école, en dehors d'événements particuliers comme le carnaval). » - « Si tu as un problème que tu n'arrives pas à résoudre, parles-en à un adulte. » - « Pense à laisser propres les toilettes et n'y joue pas à l'intérieur. L'eau est précieuse : économise-la. » <p>« Tu ne dois pas apporter à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des jouets ou des objets qui proviennent de ton domicile, sans l'autorisation d'un adulte : tous ces objets sont sous ta responsabilité. - Des chewing-gums ou des bonbons. - Les usages du téléphone portable et des objets connectés sont interdits. A la demande des parents et avec l'autorisation du directeur, il est possible de placer ces objets dans ton cartable à condition qu'ils soient éteints. - Les objets dangereux et de valeur ne sont pas autorisés : bijoux, par exemple. »
Point sur les travaux (dont étanchéité îlot central) et la piétonisation	<ul style="list-style-type: none"> • A l'école maternelle, aucun calendrier n'est encore établi pour la réfection de l'ilot central (étanchéité). • Durant les vacances d'été, un système d'alerte conforme au PPMS Attentat Intrusion sera mis en place (boitiers du même type que ceux pour l'alarme incendie), dans tout le groupe scolaire. • Nouvelle demande sur les ouvertures problématiques du n°21 et 25 rue Jacquard.
Piétonisation de la portion face à	<p>Le projet de piétonisation est maintenant finalisé et n'attend plus que la validation de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Les travaux pourraient avoir lieu durant les vacances d'été 2023.</p>

l'école, rue Jacquard.	Pour rappel, ce projet a été mené avec la participation d'élèves et de parents de l'école. Après les travaux, une fresque conçue avec les élèves ornera la partie piétonne de la rue. Le plan du projet de piétonisation est en annexe 3.
Projets école maternelle	<ul style="list-style-type: none"> • Action du projet d'école: Projet Défi Maths pour toutes les classes de l'école maternelle. Les élèves sont confrontés à des défis mathématiques adaptés. • Relyon-nous à la nature : partenariat des classes 1, 2, 3 et 4 avec la Ferme de la Croix Rousse pour travailler sur le « Jardin de Poche ». Partenariat de la classe 5 avec l'association « Jardin sur cour ». • Accueil en musique et Bal des familles • Partenariat classe 3/Musée de l'Imprimerie : la classe 3 est une classe pilote pour ce projet en collaboration avec un artiste en résidence au musée de l'imprimerie. • Intervention « Cercle des conteurs » en classe 2.
Classes transplantées	<ul style="list-style-type: none"> • Alpe du Grand Serre : classes de CE1 E & Y : à la découverte du milieu montagnard du 13 au 17/03 (30€/jour/enfant) • La Plaine Tonique : classes de CM2 G & N ; l'eau dans tous ses états du 01 au 02/06. • Apinac : classes de CE1 C et CM2 N ; coopérer pour mieux apprendre du 12 au 16/06
Le Conseil d'Arrondissement des Enfants	Par manque de temps, ce point n'a pas pu être évoqué.

Prochain conseil d'école : le mardi 20 juin 2023 de 18h à 20h

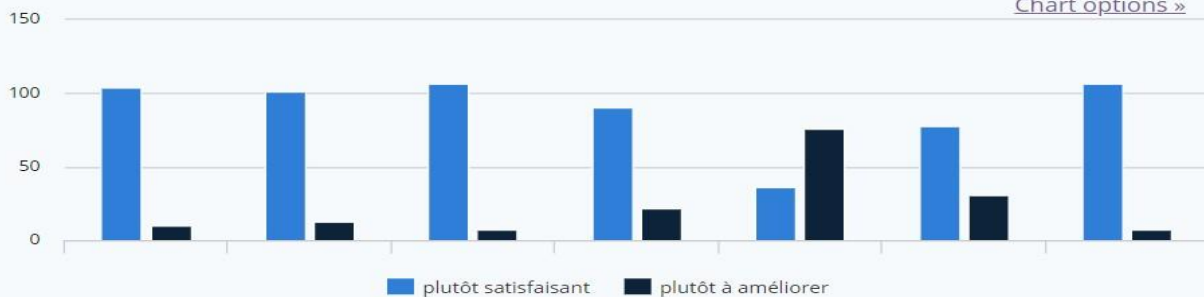
Lyon, le 28 mars 2023

Les présidents,

E. Magnier & X. Poiret

Concernant les points suivants, quel est votre ressenti ?

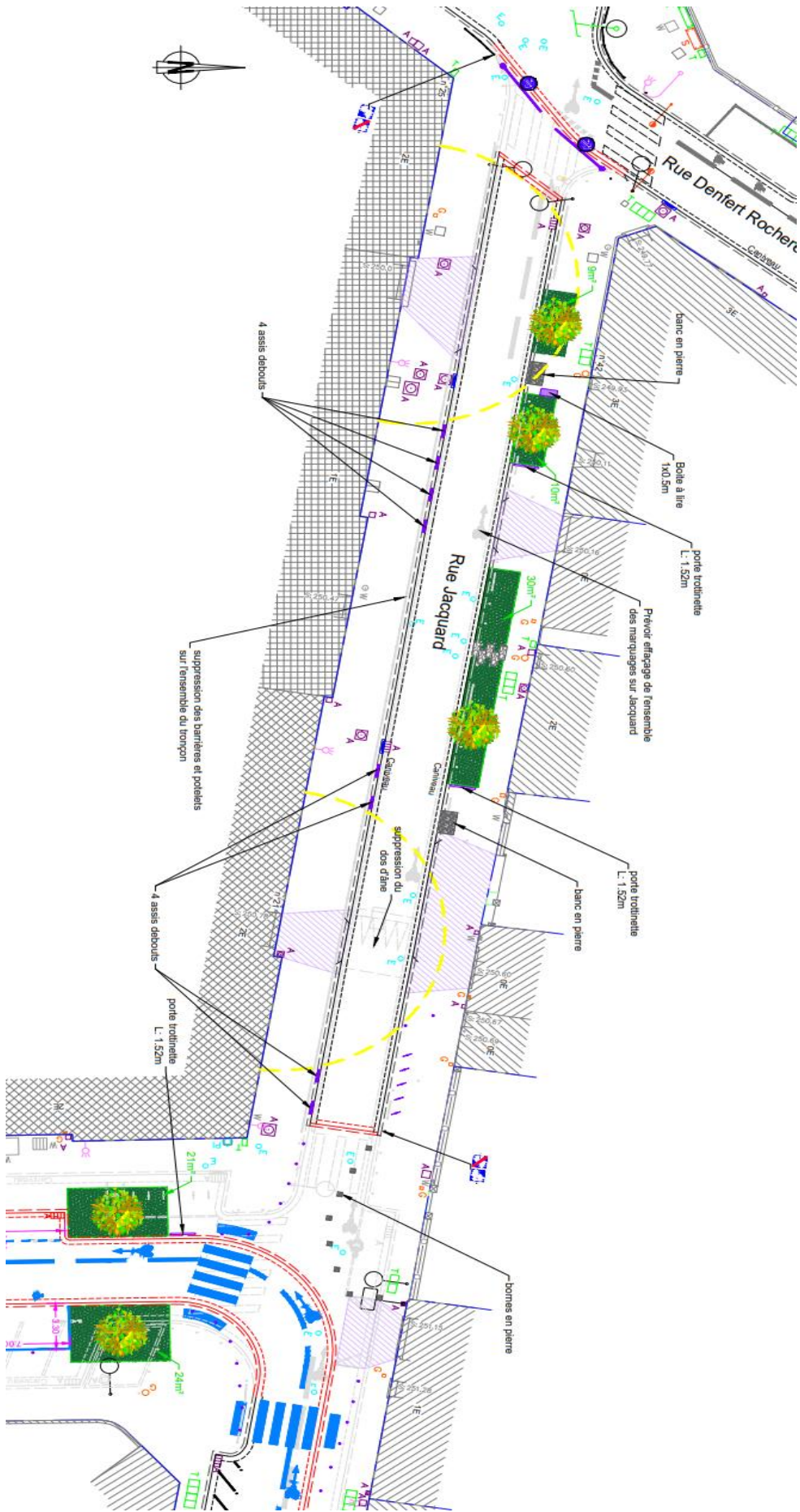
Chart options »



	plutôt satisfaisant	plutôt à améliorer
Apprentissages & Suivi des élèves	104	10
Projets de classes et d'école	101	13
Communication avec l'école	107	7
Matériel & Locaux	90	22
Restaurant scolaire	36	76
Accueil Périscolaire (garderies et activités du midi)	78	31
Ambiance générale et sécurité des enfants	107	7



Annexe 3 : projet de piétonisation de la rue Jacquard



REGLES DE VIE A L'ECOLE

Joseph Cornier

Signature de l'élève :

Signature d'un parent :

FREQUENTATION

- Sauf si votre enfant a de la fièvre, des nausées, ... il doit aller à l'école, tous les jours de classe et arriver avant la sonnerie, pour ne pas être en retard ! (8h30 le matin, 14h15 l'après-midi).
- Quand il arrive à l'école, il doit être propre et en bonne santé.
- Après une absence, n'oubliez pas de rédiger un mot d'excuse signé sur le cahier de liaison. Votre enfant doit le montrer à son enseignant (trace écrite obligatoire).
- N'oubliez pas de signer rapidement le cahier, le livret, le carnet de liaison... lorsque l'enseignant le demande.
- Votre enfant ne doit pas quitter l'école (en dehors des horaires de sortie) sans l'accord écrit des parents. Il ne peut se déplacer dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte et en compagnie d'un autre élève.
- Il doit participer à toutes les activités scolaires obligatoires proposées, sauf en cas de problèmes médicaux justifiés par un mot des parents. Pour être dispensé de piscine, un certificat médical est nécessaire.

RESPECT

- Les affaires de votre enfant lui 'appartiennent, il en est responsable.
- L'école est propre, il doit jeter les papiers dans les corbeilles et poubelles.
- Votre enfant a le droit de penser ce qu'il veut d'un adulte, d'un camarade mais il ne peut ni insulter ni se moquer.
- Sans autorisation de son enseignant et des animateurs, il ne peut pas toucher au matériel collectif ! S'il est autorisé à emprunter du matériel, il doit penser à le ranger.
- Votre enfant doit être poli envers **tous les adultes et les camarades**.
- Il doit laisser propre les toilettes et respecter l'intimité des autres : les toilettes ne sont pas un espace de jeu.

Pendant le temps de récréation, il peut ne rien faire, lire, discuter, jouer ou participer à des activités collectives inscrites sur un emploi du temps ou avec la surveillance d'un enseignant : football, tennis de table, baby-foot, en respectant l'espace qui correspond à chaque activité. Par exemple : il ne peut pas s'asseoir sur une table de ping-pong.

Durant les temps du périscolaire, il profite des activités proposées. Les déplacements s'effectuent calmement dans les couloirs et à la sortie du restaurant scolaire. Pour se rendre aux toilettes, il faut en informer un adulte.

Les échanges de goûter avec un camarade ne sont pas autorisés, celui-ci peut avoir une allergie. La récréation et le temps périscolaire sont des moments de détente, donc pas de bagarre, pas de jeu dangereux.

La tenue doit être correcte. Par exemple, les claquettes ne sont pas adaptées pour se déplacer et le maquillage n'a pas sa place à l'école.

SECURITE

Votre enfant ne doit pas apporter à l'école :

- Des jouets ou des objets qui proviennent du domicile, sans l'autorisation d'un adulte. A l'école maternelle ...
- Des Chewing-gum ou des bonbons.
- **L'usage du téléphone portable est interdit. A la demande des parents et avec l'autorisation du directeur**, il est possible de placer un téléphone dans le cartable à condition qu'il soit éteint.
- Les objets de valeur ne sont pas autorisés : **montres connectées** et bijoux, par exemple.

Pas d'argent à l'école ! Sauf si l'enseignant le demande. L'argent doit être placé **dans une enveloppe fermée avec ton nom, celui de la classe, le montant et son utilisation**.

Tous les déplacements doivent s'effectuer dans le calme, sans courir. Il est interdit de se pencher aux fenêtres et aux balustrades, il est également important de se montrer prudent dans les escaliers.

Lorsque l'alarme incendie est déclenchée, il faut garder son calme et ne rien emporter.

A 16h45, si votre enfant est inscrit aux temps périscolaires (garderie, étude), il doit se rapprocher des animateurs référents ou des enseignants.

En cas d'accident, votre enfant doit prévenir aussitôt l'adulte le plus proche !
